

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **78 (1942)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Résumé des comptes et rapports des vérificateurs. — Dans les sections. — Amitiés gréco-suisse.* — GENÈVE : U. I. P. G. : *Allocation de vie chère.* — NEUCHÂTEL : *A propos du stage. II.* — JURA : *Chronique. Nécrologie : M. Mœckli.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : G. SAVARY, A. LEYVRAZ et E. JACCARD : *Les réunions de parents.* — ROBERT JAQUET : *Les textes et l'enseignement de la composition française.* — ALB. R. : *Théâtre de jeunes.* — INFORMATIONS : B. I. E. : *Mouvements de jeunesse.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

RÉSUMÉ DES COMPTES 1941

Caisse S. P. V.

	Pertes	Profits
Intérêts des capitaux		Fr. 690.80
Cotisations des actifs et auxiliaires .		» 26 241.05
Comité, administration, loyer	Fr. 4 537.49	
Assurance, <i>Bulletin</i> , assemblées S.P.R. et S.P.V., cotisations S.P.R. et T.F. .	» 13 376.50	
Versement à Caisse secours, palmes, dons, subventions, divers	» 7 820.90	
Plus-value sur titres		» 615.—
Augmentation de la fortune	» 1 811.96	
	<u>Fr. 27 546.85</u>	<u>Fr. 27 546.85</u>

Bilan au 31 décembre 1941.

Fortune au 31 décembre 1940		Fr. 17 695.41
Caisse, dépôts B.C.V., compte de chè- ques postaux au 31 décembre 1941. .	Fr. 6 677.37	
Débiteurs au 31 décembre 1941	» 12 830.—	
Balance, augmentation		» 1 811.96
	<u>Fr. 19 507.37</u>	<u>Fr. 19 507.37</u>

Caisse de secours.

Fortune au 31 décembre 1940		Fr. 22 012.05
Caisse, compte de chèques postaux au 31 décembre 1941	Fr. 4 388.15	
Débiteurs au 31 décembre 1941	» 22 330.—	
Balance, augmentation		» 4 706.10
	<u>Fr. 26 718.15</u>	<u>Fr. 26 718.15</u>

Caisse de prêts.

Fortune au 31 décembre 1940		Fr. 19 314.65
Compte de chèques postaux au 31 décembre 1941	Fr. 87.50	
Cédules au 31 décembre 1941	» 17 667.—	
Dépôts B.C.V. au 31 décembre 1941.	» 1 563.15	
Balance, augmentation		» 3.—
	<u>Fr. 19 317.65</u>	<u>Fr. 19 317.65</u>

Caisse de réserve.

Fortune au 31 décembre 1940		Fr. 82 052.85
Dépôts B.C.V., compte de chèques postaux au 31 décembre 1941	Fr. 4 270.90	
Débiteurs au 31 décembre 1941	» 78 349.—	
Balance, augmentation		» 567.05
	<u>Fr. 82 619.90</u>	<u>Fr. 82 619.90</u>

Fonds « Orphelins ».

Fortune au 31 décembre 1940		Fr. 5 338.95
Dépôts B.C.V., compte de chèques postaux au 31 décembre 1941	Fr. 286.95	
Débiteurs au 31 décembre 1941	» 5 150.—	
Balance, augmentation		» 98.—
	<u>Fr. 5 436.95</u>	<u>Fr. 5 436.95</u>

Fonds Elisabeth Blanc.

Fortune au 31 décembre 1940		Fr. 1 246.05
Dépôts B.C.V., compte de chèques postaux au 31 décembre 1941	Fr. 331.55	
Débiteurs au 31 décembre 1941	» 1 000.—	
Balance, augmentation		» 85.50
	<u>Fr. 1 331.55</u>	<u>Fr. 1 331.55</u>

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	<i>Fortune au 31 déc. 1941</i>	<i>Augmentation en 1941</i>
Caisse S.P.V.	Fr. 19 507.37	Fr. 1 811.96
» de Secours	» 26 718.15	» 4 706.10
» » Prêts	» 19 317.65	» 3.—
» » Réserve	» 82 619.90	» 567.05
Fonds « Orphelins »	» 5 436.95	» 98.—
» Elisabeth Blanc	» 1 331.55	» 85.50
Augmentation totale des caisses en 1941		<u>Fr. 7 271.61</u>
Fortune générale	<u>Fr. 154 931.57</u>	

Le Caissier : CHS. MEYLAN.

RAPPORT

de la Commission de vérification de la comptabilité de la S. P. V.

Les représentants des sections de Lausanne, La Vallée et Lavaux, réunis à Lausanne, Mauborget 12, le samedi 10 janvier 1942, ont procédé à l'examen des comptes de la caisse générale. Les inscriptions figurant dans les livres correspondent aux sommes portées sur les pièces justificatives, soigneusement numérotées et classées.

Nous proposons à l'Assemblée générale :

1° D'accepter les comptes tels qu'ils sont établis.

2° D'en donner décharge au caissier.

3° D'adresser au caissier de vifs remerciements pour le soin qu'il a apporté à son travail.

Lausanne, le 10 janvier 1942.

(Signé) ALB. MAYOR, C. MERMOUD, H. CORNAMUSAZ.

RAPPORT

de la Commission de vérification Caisse Secours et Prêt, Réserve et Fonds spéciaux de la S. P. V.

Réunie à Lausanne, le 10 janvier, la Commission, composée de Mlle Porchet, Vevey ; Soavi, Nyon et Inglin, Rolle, a examiné avec soin les divers comptes et les a reconnus parfaitement exacts ; elle propose à l'Assemblée générale de les accepter comme ils sont présentés et d'en donner décharge au Caissier et au Comité, avec vifs remerciements.

Lausanne, le 10 janvier 1942.

(Signé) M. SOAVI, LOUISE PORCHET, R. INGLIN.

DANS LES SECTIONS

Yverdon. — *Cours d'arboriculture.* — Répondant au vœu exprimé par quelques collègues, le Comité de la Section d'Yverdon organise, pour un samedi de février, une Journée d'arboriculture placée sous la direction de M. Lugeon, chef de la Station cantonale de Marcellin. Cette Journée débutera par une conférence avec projections en couleurs et se poursuivra par des démonstrations pratiques dans les cultures fruitières des Mûriers (Grandson) ainsi que dans deux vergers modèles des environs d'Yverdon.

Les collègues que la chose intéresse sont priés de s'inscrire au plus tôt auprès du président, *Ad. Delisle, inst., à Yverdon.* La date exacte de cette Journée (gratuite) sera fixée dès que le nombre des inscriptions — une quinzaine au minimum — sera suffisant.

Ajoutons que la dernière assemblée de Section a été l'occasion d'entendre une remarquable conférence de M. Philippe Mottu, et de

proposer à nos collègues du canton un excellent candidat au Comité cantonal en la personne du collègue Louis Francillon, de Suchy.

Vevey. — Vendredi 23 janvier, au local de gym. de La Tour-de-Peilz, 1^{re} leçon de gymnastique pour les institutrices et instituteurs du district de Vevey, donnée par MM. Mamin et Piguet. Début de la leçon 17 h.

AMITIÉS GRÉCO-SUISSES

En faveur des enfants grecs victimes de la guerre, les Amitiés gréco-suisse, Lausanne, organisent :

Le lundi 26 janvier, à 17 h. dans les salles des fêtes du Lausanne-Palace, *Iphigénie à Aulis*, tragédie d'Euripide. Lecture d'une traduction inédite par l'auteur, M. André Bonnard, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne. Entrée libre, collecte à la sortie.

Le mardi 3 février, à 17 h. au Cinéma Capitole, une conférence du révérend Père Chevalier, dominicain, professeur d'Université et auteur de « l'Ame grecque », sur *La vie tragique de Platon*. A l'issue de la manifestation le R. P. Chevalier dédicacera son livre, vendu à cette occasion. Location à l'avance aux Intérêts de Lausanne, Avenue du Théâtre 2.

GENÈVE

U. I. P. G.

ALLOCATION DE VIE CHÈRE ?

Par une déclaration parue dans le dernier numéro du *Bulletin*, les comités de l'U. I. P. G. ont fait part de la déception qu'a causée dans le corps enseignant le vote de la loi relative à la retenue sur les traitements, étant donné les restrictions apportées à cette loi par la Commission du Grand Conseil.

Nous voulons revenir aujourd'hui sur l'article 2 de la loi du 15 décembre, article relatif à l'allocation de vie chère.

Il est indiscutable que l'augmentation du coût de la vie et que des charges nouvelles ont atteint chaque membre de la communauté, sans aucune distinction de situation.

Dès lors, il semblait logique et équitable que chaque fonctionnaire, sans exception, reçoive l'allocation de vie chère (comme au fédéral et dans la plupart des cantons suisses).

Le Conseil d'Etat, suivi par le Grand Conseil, en a décidé autrement. Il estime que les conditions de vie n'ont pas été aggravées pour les célibataires, veufs, divorcés, séparés, fonctionnaires conjoints, femmes mariées et candidats à l'enseignement, puisqu'il les prive de l'allocation de vie chère. Il serait facile de montrer combien cette mesure est injuste et comment elle crée une nouvelle catégorie de « prétérités ».

Mais pourquoi qualifier « allocation de vie chère » ce qui n'est qu'une allocation familiale déguisée ?

Commission de défense.

NEUCHÂTEL A PROPOS DU STAGE (II) ¹

Dans un premier article, j'ai mis en évidence la lenteur avec laquelle s'est édifié l'enseignement pédagogique neuchâtelois, et fait remarquer que le stage, dernier élément de l'édifice, mit près d'un siècle à conquérir sa place. Cette création est le fruit d'efforts déjà lointains, issus de divers milieux, que je tiens à rappeler aujourd'hui. N'oublie-t-on pas, en matière de progrès, trop facilement la part des pionniers ?

Il faut remonter jusqu'à l'année 1866 pour découvrir un premier jalon. Une commission du Grand Conseil étudie un projet de loi tendant à l'organisation des études supérieures et pédagogiques. On songe à ouvrir une académie et une école normale ; celle-ci, adjointe à la première, sous forme d'une section pédagogique comprenant deux années d'études.

Tous les membres de la Société pédagogique s'accordent à reconnaître l'utilité de cette section qui, dès l'année suivante, pourvoira à « l'instruction des régents ». Mais ils désirent en même temps l'ouverture d'une « école d'application » selon les termes d'une lettre que leur président, Pierre-Frédéric Dessert, adresse, en date du 18 mars 1866, à la direction de l'Instruction publique. « Nous savons tous, dit la requête, qu'il ne suffit pas d'apprendre de belles théories, mais qu'il faut les expérimenter, afin de voir si elles produisent l'effet qu'on en attend. »

Après trois quarts de siècle, cette observation perspicace garde toute sa valeur, et nous attendons toujours cette école d'application dont la Société pédagogique comprit si tôt la nécessité. Dans le domaine de l'enseignement, il est sage de ne pas donner, tête baissée, dans les nouveautés. Mais la sagesse, ici, a tourné à l'immobilisme.

Le problème posé en 1866 par notre association sommeille longtemps. Il est repris en 1897 par le Conseil d'Etat lui-même qui, le 11 mai de cette année, présente au Grand Conseil un projet de réorganisation de l'Ecole normale visant notamment à la création d'une troisième année d'études et d'une école d'application. La commission parlementaire chargée d'examiner ce projet rapporta en février 1899. Elle concluait en faveur des propositions du gouvernement.

De son côté le corps enseignant, dans les Conférences générales d'octobre 1897, s'était prononcé avec un empressement compréhensible en faveur du projet de l'autorité.

Mais la partie n'était pas encore gagnée. La prise en considération définitive du projet du 11 mai 1897, qui comportait la revision de la loi sur l'enseignement supérieur à côté de l'organisation des études pédagogiques, fut renvoyée à la demande même du Conseil d'Etat

¹ Bulletin N° 46, du 27 décembre 1941, p. 732.

désireux, au préalable, de revoir la portée financière des diverses lois scolaires et d'en assurer la coordination.

Cette nouvelle étude aboutit au projet grandiose connu sous le nom de Code scolaire. Adopté en premier débat par le Grand Conseil, dans la session de mai 1900, il fut renvoyé à l'étude d'une commission. Sensiblement remanié, le projet revint devant l'autorité législative, au bout de trois ans, et trouva grâce en second débat. Mais, hélas ! soumis à l'électeur en 1904, il sombra après un vote retentissant.

A ne considérer que la question des traitements dans laquelle le Code faisait preuve d'une parcimonie excessive, cet échec ne provoqua pas une grosse déception dans nos rangs. En revanche, il fut regrettable pour la cause qui nous occupe.

Plus audacieux que le projet de 1897, le Code scolaire fixait à 4 années la durée des études pédagogiques. Une école d'application comprenant une section enfantine et tous les degrés de l'échelle primaire devait être annexée à l'Ecole normale ainsi qu'aux deux sections, dites supérieures, du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

L'enseignement pendant les trois premières années pouvait être donné dans toutes les sections. Il devait viser à l'acquisition des connaissances théoriques. Les études de quatrième année, essentiellement pratiques, étaient réservées à l'Ecole normale et aux sections supérieures.

Tous les vœux du corps enseignant étaient ainsi comblés, mais enterrés avec le Code. Son auteur, le conseiller d'Etat Ed. Quartier-la-Tente, qui avait porté l'effort principal sur l'enseignement pédagogique dont il ne cessa de proclamer l'importance, ne se laissa pas abattre par la défaite. Il revint à la charge, et l'année suivante, il obtenait une demi-satisfaction dont j'ai déjà parlé ; le cycle des études normales fut porté de deux à trois ans.

Remède dont l'insuffisance ne tarda pas à éclater. Après l'entrée en vigueur de la loi de 1908, on fit de l'examen d'aptitude pédagogique une épreuve qui ne pourrait plus être qualifiée, comme précédemment, de simple formalité. Les résultats des sessions de 1909 et 1910 furent déplorables. On nota 50 % d'échecs en 1910. Les cours pratiques donnés depuis lors, par les inspecteurs, aux candidats à cet examen apportèrent quelque amélioration. Il saute aux yeux que cette mesure pouvait jouer le rôle d'un adjuvant susceptible de combler certaines lacunes d'une préparation trop rudimentaire en attendant qu'on prolonge les études d'une année, seul moyen efficace d'en relever le niveau.

Il fallait donc en revenir au projet du Code scolaire qui comportait une quatrième année d'études. C'est à quoi aboutirent, en 1916, les travaux d'une commission chargée de l'examen d'un projet de loi sur l'enseignement secondaire daté du 6 août 1909. Au bout de sept ans,

et après de laborieuses discussions, l'entente se fit sur les propositions suivantes : *a)* maintien des sections pédagogiques communales à côté de l'Ecole normale cantonale ; *b)* création d'une 4^e année d'études à l'Ecole normale cantonale ; *c)* création d'une commission consultative pour l'enseignement pédagogique.

(A suivre.)

J.-Ed. M.

JURA

CHRONIQUE JURASSIENNE

Le Conseil exécutif du canton de Berne vient de prendre deux décisions saluées avec plaisir par le corps enseignant.

1. Il a décidé d'augmenter d'un franc les indemnités de remplacement des membres du corps enseignant. A partir du 1^{er} janvier 1942, les maîtres remplaçants toucheront en conséquence par jour de leçon :

15 fr. dans les écoles primaires ;

17 fr. dans les écoles moyennes ;

19 fr. dans les gymnases et écoles normales.

Les maîtresses d'ouvrages toucheront 3 fr. 25 par heure effective de leçon.

Les instituteurs sans place, appelés fréquemment à des remplacements, ont été sensibles au geste fait en leur faveur.

2. Une allocation de Noël a été versée au corps enseignant des écoles primaires et moyennes. On sait que les maîtres bernois sont des fonctionnaires hybrides, dépendant, du point de vue financier, en partie de l'Etat et en partie de la commune.

L'Etat de Berne a fait un geste, donnant ainsi l'exemple aux communes. Il a versé les allocations de Noël suivantes :

a) Une allocation de famille de 40 fr. ;

b) Une allocation de 30 fr. pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans.

Ajoutons que de nombreuses communes, elles aussi, ont alloué des indemnités de vie chère aux instituteurs. L'« Ecole bernoise » publie régulièrement la liste des communes généreuses. A la campagne, l'instituteur a reçu en général une indemnité de 200 à 300 fr., ce qui représente le 10 % du traitement communal.

Il nous plaît de signaler cette attitude de nos populations. Le Bernois est lent à comprendre, mais quand il a compris... V. M.

NÉCROLOGIE

† **Maurice Mœckli.** — La S. P. J. est en deuil. Elle vient de perdre son distingué président, Maurice Mœckli, docteur ès lettres, proviseur du Progymnase et maire de La Neuveville, capitaine d'infanterie,

décédé le 20 décembre des suites d'un accident survenu au service militaire en avril dernier.

Intelligence pénétrante, esprit curieux et ouvert à toutes les activités artistiques ou sociales, nature droite et loyale, Maurice Mœckli s'imposait dès l'abord et séduisait tous ceux qui l'ont connu. Sorti de l'Ecole normale en 1913, après un court stage dans l'enseignement primaire, il poursuivit ses études universitaires, fut nommé maître à l'Ecole secondaire de St-Imier, puis au Progymnase de La Neuveville. En 1930, il conquiert le titre de docteur ès lettres par une thèse remarquable sur « la Révolution française et les écrivains romands ».

Nous l'avons connu comme étudiant et comme camarade de service militaire. D'une équité à toute épreuve, modéré, ayant un sens de la mesure et des nuances, sachant tempérer ses jugements d'un brin d'humour, Mœckli était né chef. Aussi comprend-on que ses concitoyens de La Neuveville l'aient appelé à diriger leur coquette cité. Débordant d'activité, tout en donnant le meilleur de lui-même à ses chers élèves du Progymnase, il entreprit maints travaux d'intérêt général. Dans l'armée, il sut s'imposer par son caractère ferme. Sans ambition militaire aucune, il se vit confier le commandement d'une compagnie de mitrailleurs dans les troupes frontières ; cadres et hommes le chérissaient, bien qu'il fût exigeant envers eux comme il l'était envers lui-même.

Un terrible accident — chute dans un fortin, suivie de multiples fractures — immobilisa Maurice Mœckli pendant 8 mois sur un lit de douleur. Et pourtant cette âme vaillante, jusqu'au dernier moment resta stoïque, réconfortant les uns, encourageant les autres à demeurer fidèles au devoir. Un aumônier militaire nous disait : « Quelle puissance spirituelle habite cet homme, lui qui nous donne le réconfort que nous voulions lui apporter ! »

Une foule d'amis, de membres du corps enseignant, d'officiers, la population entière de La Neuveville, participèrent aux obsèques militaires du capitaine Mœckli. Au son lugubre des tambours rythmant le pas et de la marche de Chopin, le convoi parcourut les rues de la cité ; et nous avons vu des foules qui pleuraient un maître aimé et un magistrat respecté. Plusieurs orateurs, militaires et civils, relevèrent les mérites du défunt. Et quand la triple salve réglementaire marqua la fin de la cérémonie, face au lac romantique et dans un site ironiquement enchanteur, nombreux furent ceux qui trouvèrent la Nature implacable d'avoir fauché une vie encore jeune et si féconde en projets d'avenir.

Nous présentons nos vives condoléances à Mme Mœckli et à ses deux fils, ainsi qu'à notre vieil ami Théodore Mœckli, ancien inspecteur scolaire, père du défunt. Le Jura a perdu en Maurice Mœckli un de ses meilleurs enfants.

V. M.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES RÉUNIONS DE PARENTS

Expériences de quelques membres du corps enseignant lausannois.

Introduction. — Nous ne nous attarderons pas à parler des divers moyens d'établir la collaboration nécessaire de l'école et de la famille : questionnaires adressés aux parents, carnet journalier, fêtes et courses scolaires, heures de réception, visites à domicile, etc. Tous ces moyens peuvent être excellents et nous nous garderons d'en méconnaître la valeur.

Mais, persuadés qu'ils sont insuffisants pour établir une réelle et féconde collaboration des familles et de l'école, les soussignés convoquent régulièrement, depuis de nombreuses années déjà, les pères et les mères de leurs élèves en séances de parents.

Qu'on nous comprenne bien. Il ne s'agit pas de soirées récréatives préparées par le maître et ses élèves et auxquelles les parents sont conviés. Ces petites fêtes d'une classe sont aussi une façon d'associer la famille au travail de l'école ; en général, les parents aident à leur préparation et cela est très bien. Il ne s'agit pas davantage de réunions organisées par les autorités scolaires et présidées par elles ou par une personne neutre comme on l'a fait pendant quelques années à Yverdon et comme on en a aussi tenté l'essai à Lausanne. Ces séances, auxquelles le corps enseignant est naturellement invité, peuvent aussi être fort utiles.

Mais elles ne permettent pas cette connaissance que l'on fait les uns des autres dans un cercle plus restreint, cette confiance qui naît si facilement quand le maître est seul avec les parents de ses élèves à s'entretenir familièrement de sujets simples, en rapport avec la tâche commune, à chercher avec eux la solution de problèmes d'éducation qui se posent dans la famille et à l'école.

Seules les séances de parents comme nous les pratiquons permettent ce contact direct entre le maître et les parents de ses élèves.

Loin de nous la prétention d'être des novateurs. Un rapport présenté au Congrès de Porrentruy en 1928 donne déjà sur l'organisation de telles séances des renseignements tirés de la pratique et montre tout le profit que retirent de ces réunions maîtres, élèves et parents.

Nous croyons savoir que les conclusions de ce rapport ont été admises par les maîtres romands réunis le 29 juin 1928.

Comment se fait-il alors que des séances dont on a reconnu la grande utilité ne se soient pas dès lors multipliées et que seule une petite minorité de maîtresses et de maîtres en organisent ? Seraient-elles moins nécessaires maintenant qu'il y a 15 ans ? Nous croyons plutôt le contraire.

Mais nous sommes persuadés que ce qui a retenu beaucoup de maîtres, ce sont les objections que l'on fait *a priori* contre de telles séances.

Nous avons été nous-mêmes arrêtés par ces objections et ces craintes et nous avons trop tardé à nous engager dans une voie que nous sentions bonne mais qui nous semblait pleine de périls. « Ai-je montré à mes élèves assez de dévouement, assez d'intérêt, assez d'amour pour oser me présenter devant leurs parents sans craindre trop leurs reproches ? Suis-je assez sûr de moi, ai-je assez de tact, de facilité d'élocution, assez d'esprit d'à-propos pour présider une telle réunion et en diriger les débats ? Les parents répondront-ils à mon invitation ? Ont-ils quelque chose de positif à apporter, quelque chose à m'apprendre, eux qui n'ont pas fait d'études pédagogiques, qui ne connaissent rien à la direction d'une classe, aux difficultés de ma tâche ? » Telles sont quelques-unes des objections qu'il nous a fallu écarter avant de commencer.

Il en est une encore qui pourrait retenir nos collègues qui enseignent dans un village : « Les parents de mes élèves, je les vois tous les jours, je peux leur parler chaque fois que je les rencontre ; inutile de les convoquer un soir dans la salle d'école. »

Nous reconnaissons que les séances de parents sont, dans un petit village, moins nécessaires que dans une ville pour entrer en contact avec les parents. Mais il ne s'agit pas seulement de « faire connaissance ». Il suffira de lire ci-dessous la liste des sujets que nous donnons, pour comprendre que ces questions gagnent à être traitées en présence d'un nombre aussi grand que possible de parents, réunis en séance spéciale, plutôt que dans telle ou telle rencontre avec l'un d'eux. Des séances de parents organisées à la campagne pourraient être aussi profitables qu'elles le sont pour nos classes de ville.

Organisation des séances. — Quel moment de l'année convient le mieux à une réunion de parents ? S'il s'agit d'une classe de campagne, l'été n'est pas très indiqué pour déranger les parents le soir. Lorsque, au début de l'année scolaire, on reçoit une nouvelle volée d'élèves, il vaut mieux attendre d'avoir pris contact, d'avoir pu faire quelques observations qui permettent de choisir le sujet d'entretien qui conviendra le mieux. Dans ce cas, la réunion de parents sera convoquée de préférence à la rentrée des grandes vacances d'été ou d'automne. Il peut arriver aussi que l'on désire employer une nouvelle méthode d'enseignement. Il est préférable alors de rencontrer les parents tout au début de l'année scolaire afin que ceux-ci soient avertis du but que l'on vise et des moyens que le maître désire employer pour l'atteindre. Un autre cas encore : vous allez quitter une volée d'élèves du degré intermédiaire ou supérieur. En mars, vous profitez d'une réunion de parents pour leur indiquer toutes les possibilités qu'ont leurs enfants de poursuivre leurs études

ou pour vous entretenir avec eux de leur entrée en apprentissage. Les parents sont en général mal renseignés sur ces questions et reconnaissants à qui leur vient en aide.

En résumé, les mois de mai, octobre ou mars sont les plus favorables.

Combien organisons-nous de séances par année ? Une en moyenne deux au maximum. Si les réunions sont trop espacées, on perd le contact et, chaque fois, des préliminaires de mise en confiance sont nécessaires, tandis que de trop fréquents entretiens finiraient par lasser l'attention et la bonne volonté de ceux auxquels ils sont destinés.

Avant de fixer la date exacte de la réunion, le maître, pour mettre tous les atouts dans son jeu, en prépare minutieusement l'organisation. Il y pensera longtemps à l'avance, se documentant sur le sujet choisi.

Une documentation importante ne suffit pas ; il faut encore écrire tout ce que l'on se propose de dire. Ainsi faisant, on sait exactement de combien de temps l'on dispose pour la causerie projetée. On peut prévoir les objections et les questions, et réfléchir aux réponses à faire ; bref, la réussite d'une réunion de parents dépend en grande partie de sa préparation qui exige, pour chaque séance, de nombreuses heures de travail. Cependant, comme nous avons repris certains sujets avec chaque nouvelle volée d'élèves, en écrivant une première fois notre exposé, nous nous sommes évité ensuite un travail important.

(A suivre.)

G. SAVARY, A. LEYVRAZ et E. JACCARD.

LES TEXTES ET L'ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION FRANÇAISE

L'utilisation de textes littéraires dans l'enseignement de la composition française peut varier selon le but que l'on se fixe. Ce sera tantôt l'étude d'un moyen d'expression particulièrement frappant, tantôt celle de la structure du texte, tantôt du vocabulaire, etc. Présenté avec une certaine vivacité et de façon sensible, le texte peut aussi devenir le modèle dont on va s'inspirer. Ce n'est pas sans méfiance que certains envisagent cette dernière utilisation. « Quoi ? » disent-ils, « nous allons nous exercer au plagiat intégral ! Encore si nous possédions la finesse et le tact indispensables à une entreprise de ce genre, si nous pouvions les insuffler à nos élèves... Mais las ! de quelques lignes, sinon parfaites, du moins honorables, nous allons tirer une plate imitation, où disparaîtront tous les agréments de l'original. » Si ces propos constituent une excellente mise en garde contre un abus aujourd'hui décrié, le souvenir que j'en ai gardé ne m'empêcha nullement d'utiliser un texte charmant lors d'une leçon de composition.

Il est de M. Thomi et s'intitule, dans le manuel « Fleurs coupées », *La venue de l'automne*. Le voici :

Le village, avec ses jours pleins de travail et de vie, avec ses cris et ses claquements de fouets, ses chars de tabac et de betteraves, avec ses corbeilles de pommes et de poires, avec ses confitures et ses danses de guêpes, était entré tout doucement dans l'automne.

D'abord, il s'agit de bien comprendre. Le titre du morceau nous aide et chacun saisit qu'il s'agit d'une description. C'est un genre classé, même pour des gamins de onze ans ! Mais cette description ne se fait pas par phrases successives, — de phrase, il n'y en a qu'une, — mais par l'énumération des éléments que l'auteur a choisis pour caractériser la venue de l'automne : le gros travail, les charrois, les récoltes, l'activité ménagère.

Comme première « imitation », je propose une phrase calquée sur celle-ci, mais qui se terminerait par : *est encore plongé dans l'hiver*. Voici un ou deux textes d'enfants :

1. *Le village, avec ses jours froids et sombres, avec ses traîneaux, ses claquements de sabots, ses glaçons suspendus aux fontaines, avec ses rafales de neige, avec ses skis, ses luges et ses patins, était plongé dans l'hiver.*

2. *Le village, avec ses jours courts et froids, paré de son beau manteau blanc, avec ses glaçons aux fontaines, avec ses gelées blanches, ses bandes joyeuses qui se lugent, avec ses traîneaux, ses skieurs, le village était entré tout doucement dans le profond de l'hiver.*

D'autres ont pris comme thème : La venue du printemps.

3. *Le village, avec ses jours tristes et monotones, avec ses claquements de fouets, ses chars de fumier et de bois, avec ses labours et ses semailles, ses derniers froids et ses premiers bourgeons, avec son ardent désir de vivre, le village était entré tout doucement dans le printemps.*

Certains élèves échouent, incapables de se servir de l'énumération et rendant des textes incompréhensibles, tout encombrés de qui et de que.

Nous reprenons le texte primitif. Nommez-moi les actions ? Dites dans quel lieu elles s'accomplissent ? A quel moment de la journée ? Petit à petit, l'on voit le village. Mais il faut insister encore : les actions qui sont nommées sont-elles isolées ou bien la fin d'une série dont on ne nous parle pas ?

Après cet échange d'impressions, le tableau noir est divisé en deux colonnes. Dans la première, on écrit le texte de M. Thomi. En regard, il faudra écrire un texte composé de *phrases* dont chacune décrira une des actions notées, avec l'indication du lieu et du moment. Voici le nouveau texte :

I. *Au village, pendant ces longues journées d'été, on travaille avec ardeur. Très tôt retentissent les cris et les claquements de fouets. Après avoir*

arraché et chargé les betteraves, après avoir coupé le tabac, les paysans rentrent les chars pesants dans les cours des fermes. Cueillies, les pommes et les poires, par corbeilles sont rangées dans les caves. Dans les cuisines bourdonnantes de guêpes, les ménagères s'affairent autour des chaudrons où mijotent les confitures.

Peut-être aurait-il été possible de conserver « les danses de guêpes », mais les élèves étaient partis sur la piste des chaudrons...

Le travail trouvera sa conclusion dans la rédaction par chacun d'un second texte, tiré du texte « d'imitation » et dans lequel à chaque énumération correspondra une phrase. Tel :

II. Pendant les longs jours froids et sombres de l'hiver, le village semble endormi. Seuls les traîneaux et les claquements de fouets rompent le silence. Les rafales de neige et les glaçons suspendus aux fontaines lui font un splendide décor. Le va-et-vient des skieurs, lugeurs, patineurs, lui donne une animation passagère.

Il est loisible de trouver encore des variantes, de faire traiter ainsi les quatre saisons. Mais je crois qu'il vaut mieux ne pas « mécaniser » le procédé. La transposition d'un texte à l'autre offre des difficultés de toutes sortes, mais c'est un pur problème de rédaction. Tout est donné, l'imagination ni l'invention ne comptent. On pourrait envisager également une étude de la valeur des temps et son application dans le cadre choisi. Mais je me réserve de revenir sur ce point précis une autre fois, trop heureux si ces quelques lignes pouvaient inciter les collègues qui voudraient traiter le même texte à noter leurs réflexions et leurs critiques.

ROBERT JAQUET.

THÉÂTRE DE JEUNES

On a souvent discuté de la valeur du théâtre comme élément de formation de la jeunesse. On a cherché à tirer parti de sa puissance d'évocation dans l'éducation de la sensibilité et l'on a vu dans la représentation de pièces théâtrales par les jeunes un moyen de les entraîner à un effort collectif, de leur donner le sens de la collaboration. Certains craignent au contraire que le fait de jouer un rôle n'implique une certaine déformation de la personnalité et ne tende à développer chez les élèves un orgueil excessif, un regrettable esprit de vedette.

Le problème qui se pose aux éducateurs est donc de parer aux dangers entrevus tout en utilisant les moyens d'éducation que leur donne le théâtre.

Une brochure que nous venons de recevoir apporte une intéressante contribution à l'étude de ce problème. Il s'agit du III^e fascicule du « Compagnon de Saint-Nicolas ». Un court article de Magali Hello : *Théâtre éducateur*, montre que le théâtre pour les jeunes doit revêtir

l'aspect d'un jeu. Parmi les jeux proposés aux élèves, on donnera la préférence aux jeux historiques, l'histoire du pays renfermant une valeur d'exaltation plus grande que toutes les pièces qu'on peut offrir à la jeunesse.

Dans la suite de son article, l'auteur analyse les conditions auxquelles devra satisfaire le jeu historique choisi et examine ce que doit être sa réalisation par de jeunes acteurs. De belles photographies mises en regard de textes extraits du « Nicolas de Flue » de Magali Hello montrent à quelle puissance d'expression peuvent atteindre des jeunes gens pénétrés de la valeur de ce qu'ils jouent.

« Le Compagnon de Saint-Nicolas » nous offre par ailleurs des notes diverses sur le sujet du théâtre pour les jeunes qui toutes fournissent d'utiles éléments d'appréciation.

* * *

Signalons à nos lecteurs qui s'intéressent au théâtre deux pièces de caractère historique qui ont récemment paru :

La conjuration des manches rouges, épisode historique, par Ernest Rogivue, paru dans « Le mois théâtral », éditions G. Meyer, Genève.

On connaît l'épisode qui a servi de thème à l'auteur ; l'imagination de M. Rogivue en a tiré une belle et simple évocation dramatique. La représentation de *La conjuration des manches rouges* est à la portée de nos élèves secondaires ; les rôles d'hommes et l'unique rôle de femme pouvant être tenus par des jeunes gens de 15 à 18 ans, tandis que celui de Ruedi, le jeune garçon de la chronique, peut être confié à un élève de 10 à 12 ans.

Gericht am Morgarten, ein Spiel aus alter Zeit, par Hermann Wiedmer. O. Hartmann, éditeur, Zurich.

La pièce de M. Wiedmer pourrait s'intituler la leçon de Morgarten. En effet, les sentiments qu'elle exprime, les actions qu'elle rapporte ont pour nous une valeur permanente et le temps actuel confère à ces débuts de notre vie nationale une importance particulière. Toute la pièce illustre cette âpre volonté des Suisses qui « ...freier werden wollten, wie die Väter waren... »

Gericht am Morgarten a trois actes et comporte un grand nombre de personnages ; sa réalisation n'en est pas très aisée, mais on voudrait bien voir une compagnie théâtrale en entreprendre la représentation. Les personnages vigoureusement dessinés s'expriment en une belle langue et le texte, chargé de lyrisme, est très évocateur.

Alb. R.

COLLÈGUES, pour vos courses de classe, choisissez les buts indiqués par les annonces de votre journal.

INFORMATIONS MOUVEMENTS DE JEUNESSE**France**

Deux écoles nationales destinées à former des cadres de la jeunesse ont été créées : l'une pour les jeunes gens, à Uriage, au château de Bayard, l'autre pour les jeunes filles, à Ecully, dans la banlieue lyonnaise. Chacune de ces deux écoles possède son bulletin d'information. Les garçons ont appelé le leur : « Jeunesse... France ! », les jeunes filles ont choisi pour titre « Nouvelle Jeunesse ». « Jeunesse... France ! » donne la chronique de l'école d'Uriage dont l'activité a été intense durant cette première année, renseigne sur le développement des chantiers de la jeunesse, des écoles régionales de chefs, des centres d'orientation professionnelle, et contient des articles décrivant l'activité des divers mouvements de jeunesse en France et à l'étranger. Le numéro 1 de « Nouvelle Jeunesse » (mars 1941), nous apprend que l'école d'Ecully a déjà reçu près de 220 jeunes filles, en six sessions. Jusqu'ici, étant donné l'urgence du problème à résoudre, l'école n'a formé que des cadres destinés au chômage des jeunes filles, c'est-à-dire aux centres de jeunes travailleuses. Mais dès que la situation le permettra, une formation plus complète encore y sera donnée, afin que les futures responsables de la jeunesse féminine puissent y recevoir, durant trois semaines et même un mois, une formation correspondant à leurs tâches diverses.

Grande-Bretagne

Un cours pour la formation de chefs de clubs de jeunesse a été organisé, pendant les vacances de Pâques 1941, par le Comité de la jeunesse du Comté de Surrey, en collaboration avec le Conseil central pour la culture physique récréative. Il s'adressait principalement aux jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire et aux grands élèves des écoles secondaires. A la fin du cours, un comité composé de quatre jeunes gens et de quatre jeunes filles a été chargé d'établir un rapport qui exprimât l'opinion de la jeunesse à l'égard d'une organisation générale de la jeunesse dans le pays. Ce comité a formulé ses desiderata dans une « charte de la jeunesse » posant les six principes suivants : 1. Education pour tous jusqu'à 16 ans. 2. Nomination d'un Ministre de la Jeunesse. 3. Formation d'une organisation nationale, fédérant les associations déjà existantes ainsi que les nouveaux clubs de jeunesse, ceci pour assurer une meilleure coordination, tout en garantissant l'autonomie de chacun et autant que possible le gouvernement par les jeunes. 4. Cinq buts fondamentaux à la base du programme de tous les clubs : Application pratique des principes chrétiens, rendre service à la communauté, activités créatrices visant l'élargissement de la personnalité, éducation politique, culture physique récréative. 5. Affiliation volontaire. 6. Propagande intense.

B. I. E.

LES LIVRES **LA « CHARTE NATIONALE »**
DE LA LIGUE DU GOTHARD ¹

La ligue du Gothard vient de publier sous le titre de « Charte nationale » les idées dont elle s'inspire, et les premières solutions qu'elle propose aux problèmes de notre pays.

Que veut la ligue du Gothard ?

« Le maintien de notre indépendance, la sauvegarde de nos traditions les plus précieuses et une rénovation nationale. »

Elle propose :

Une réforme de nos institutions politiques ;

L'organisation de la profession sur le mode paritaire (communauté professionnelle) ;

Une meilleure protection de la famille.

Cela n'est possible que par le réveil de l'esprit civique. C'est à cela que la ligue du Gothard travaille avant tout.

La ligue du Gothard s'adresse à tous les Suisses de bonne volonté, à tous ceux qui désirent faire davantage pour le pays, parce qu'ils sentent que l'heure est importante.

« Je ne fais pas de politique » dites-vous ?

C'est précisément parce que trop de gens comme vous l'abandonnent aux autres que la politique n'est pas ce qu'elle devrait être.

« La politique ne m'intéresse pas. »

Le jour où le pays, par la faute de cette indifférence trop répandue dans les élites, sera en proie aux troubles civils ou à la tyrannie, la politique vous intéressera cruellement et trop tard.

La ligue du Gothard vous invite à l'action.

Cromwell, Protecteur d'Angleterre, par Bernard Gagnebin, éditions Labor, Genève.

Voici un ouvrage qui, pour pas mal de gens, redressera dans leur esprit les notions tendancieuses qu'on doit, sur un grand homme, à la passion de ses adversaires. Sans recourir aux sources, Bossuet, Guizot, Victor Hugo, pour ne citer que les plus notoires, ont manifestement calomnié Cromwell.

Or, comme le relève avec autorité M. Edmond Rossier, l'auteur de ce livre nouveau a fait preuve d'impartialité et de psychologie dans ses recherches ; le héros qu'il présente sous le triple aspect du soldat, de l'homme d'Etat, du puritain a certes ses faiblesses, mais aussi ses grandeurs. Car il ne faut pas oublier qu'à l'apogée de son protectorat, Cromwell domina l'Europe. Les raisons pour lesquelles ce monarque sans couronne n'eut qu'un règne éphémère peuvent être méditées avec fruit en un temps où des rêves d'hégémonie ébranlent dangereusement la structure de ce monde.

G. F.

¹ *Charte nationale de la ligue du Gothard*, en vente dans tous les kiosques et les librairies. Prix : 1 fr.

Secours et hygiène pour skieurs et alpinistes

**médecins de sport et samaritains,
pour les troupes de montagne et la chasse dans les Alpes**

Publié à la demande de l'Interassociation pour le ski

par le

D^r Paul GUT

Traduction française de A. S. CRAUSAZ.

Un volume in-16, broché avec 123 illustrations Fr. 2.50

A l'intention des skieurs et des alpinistes, le D^r P. Gut, de St-Moritz, publie une édition française plus complète que sa 1^{re} édition allemande. Ce manuel, au format de poche, traite l'importante question des secours en cas d'accident, de l'hygiène dans le sport hivernal et dans l'alpinisme estival. Les nombreux exemples cités ont été pris sur le vif et sont aussi utiles que suggestifs.

Une illustration abondante et bien choisie est souvent plus éloquente qu'un texte trop détaillé, aussi l'auteur fait-il appel à la mémoire visuelle et cite des cas précis plutôt que de présenter des théories abstraites. Il faut connaître le danger que l'on court en montagne pour le neutraliser par une préparation adéquate. La grande expérience de l'auteur, ses compétences dans le domaine du sauvetage font de lui un spécialiste en la matière et un conseiller judicieux toujours soucieux de développer les connaissances techniques et pratiques des amateurs de sports : « Le bon cœur ne suffit pas, dit-il, il faut aussi avoir la tête solide et les mains habiles ». Pour agir rapidement dans une situation critique, il importe d'être préparé. Prévoir vaut mieux qu'improviser. La cause d'un accident n'est pas dans le danger extérieur survenu en cours de route ; on la trouve presque toujours dans une préparation défectueuse ou dans une mauvaise organisation ou encore par défaut de connaissances ou de capacités suffisantes.

Ce sera pour les guides et les instructeurs de ski un conseiller sûr et précieux. Il est indispensable aux skieurs et à tous ceux qui parcourent la montagne en hiver comme en été. Publié sous les auspices de l'Interassociation suisse pour le ski, il rendra les plus grands services aux médecins de sport, aux samaritains, aux troupes de montagne et aux chasseurs alpins.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

J. A. — Lausanne

MAISON GENEVOISE D'OPTIQUE

FONDÉE EN 1800

Boussoles Büchi et Bézard - Jumelles Kern et Zeiss
Compas Kern - Spéc. lunetterie soignée

G. CHOITEL
OPTICIEN DIPLOMÉ

Corraterie, 22

GENÈVE

Tél. 4 07 81

Un besoin de notre temps

c'est la sauce à salade **MILLFIN** de la S. A. Citrovin. Elle est composée de produits lactés, d'herbes aromatiques et de Citrovin. Etendez-la avec votre ration d'huile et du vinaigre de citron d'ancienne renommée



Pour créer un fonds de course procurer un plaisir à vos élèves et à leurs parents, organisez une séance de **PROJECTIONS EN COULEURS**. Paysages, fleurs, montagnes, etc. Pour renseignements, écrivez sous **C 14236** à **Publicitas, Lausanne**.

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CHEMIN DES CÈDRES (Chauderon)

— LAUSANNE

ÉLÈVES A PARTIR DE 15 ANS

1937 23 élèves

1939 36 élèves

1941 51 élèves

Baccalauréats,

Maturités,

Raccordement au Gymnase

Pasteur P. Cardinaux, Dir.

Tél. 3.35.99

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'*Educateur* et le *Bulletin Corporatif*, s'adresser à la S. A.

PUBLICITAS

Rue Pichard, 13
LAUSANNE

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Le beau vêtement se fait chez

MUHLSTEIN

16, rue de la Confédération,
Genève

Ecoles normales du Canton de Vaud

Examens d'admission en 1942

Ils sont fixés du 11 au 14 mars et du 31 mars au 2 avril. Inscriptions auprès du Directeur jusqu'au 28 février à 18 heures. Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la *Feuille des avis officiels* des 20 et 30 janvier ou le *Bulletin officiel* du Département de l'Instruction publique de janvier-février que reçoit tout membre du corps enseignant.

P408-B-1L

Empaillage de tous les animaux pour écoles

Fabrication et vente de
Chamoisage de peaux

Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



Au

Restaurant lausannois

1^{er} étage.

Rue Haldimand 9

Dans ses menus on n'y trouvera pas des mots croisés, mais de la marchandise.

Spécialité de hors-d'œuvre.

Tél. 2.31.30

E. GRUBER

Pour créer un fonds de course

procurer un plaisir à vos élèves et à leurs parents, organisez une séance de **PROJECTIONS EN COULEURS**. Paysages, fleurs, montagnes, etc. Pour renseignements, écrivez sous **C 14236** à **Publicitas, Lausanne**.